



Stationnement gênant, le propriétaire a appelé la police

Par **Vin cennt**, le **30/04/2016** à **16:10**

Bonjour,

Ce matin, j'ai garé devant un parking pendant 5 min là où c'est interdit de garer. Je suis venu, j'ai vu le propriétaire en train d'appeler la police. Il a fini d'appeler et il vient me dire que la police lui a dit que même si je suis arrivé pour bouger ma voiture, je serai quand même verbalisé. Mais la police n'est pas venue.. est-ce que la police peut vraiment me verbaliser sans se déplacer? Je pense que le propriétaire a communiqué ma plaque d'immatriculation à la police.

Merci de votre réponse.

Bien cordialement,

Par **janus2fr**, le **30/04/2016** à **19:12**

Bonjour,

En théorie, non. Pour que vous soyez verbalisé, il faut qu'un agent habilité à le faire constate l'infraction, soit de visu, soit par vidéo-surveillance. La simple dénonciation de ce propriétaire ne suffit pas.

Par **Vin cennt**, le **30/04/2016** à **22:17**

Pardon, je voulais dire devant un carage, ce n'est pas un parking. C'est la même chose?

Par **janus2fr**, le **01/05/2016** à **08:48**

C'est la même chose pour toutes les infractions !